

Paris - Vallée de la Marne

CONSERVATOIRES

CONSERVATOIRE PONTAULT-COMBAULT / ROISSY-EN-BRIE



TARIFS

2019 - 2020

www.agglo-pvm.fr



Paris
Vallée de la Marne
LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION



Informations pratiques

LES DROITS D'INSCRIPTION

Ils s'élèvent à 20 euros pour les élèves du territoire⁽¹⁾ (30 euros pour les élèves extérieurs au territoire). Ils ne sont pas remboursables.

LES FRAIS DE SCOLARITÉ

Les frais de scolarité sont annuels et peuvent être facturés par trimestre.

Les présents tarifs sont appliqués aux habitants du territoire de Paris-Vallée de la Marne(1). Pour les résidents extérieurs au territoire, les tarifs appliqués correspondent à un prix forfaitaire.

La facturation est établie dans l'établissement où se pratique la discipline principale.

TARIFICATION AU TAUX D'EFFORT

LE PRINCIPE

Cette tarification consiste à appliquer un **coefficient d'effort** au revenu pour déterminer un prix individualisé pour chacune des familles. Ce taux varie également en fonction du nombre d'enfants à charge au sein du foyer.

Les revenus pris en compte sont ceux figurant dans la rubrique revenu imposable de la feuille d'imposition (année N – 2) du foyer.

Le calcul du taux d'effort sera effectué au sein de l'établissement choisi lors de l'inscription.

LE MODE DE CALCUL

Revenu imposable divisé par 12 et multiplié par le taux d'effort en fonction du forfait choisi.

Soit :

$\text{Revenu imposable} / 12 = \text{RI mensuel} \times \text{taux d'effort \%} = \text{Montant des frais de scolarités pour l'année.}$

Exemple :

Une famille dont le revenu imposable est de 40 000 euros avec deux enfants à charge pour un choix de forfait B (Parcours de formation)

$40\,000 / 12 = 3333 \times 8,48 \% = 282,64$ euros pour l'année

IMPORTANT :

les augmentations individuelles liées à la mise en place du taux d'effort seront plafonnées pour l'année scolaire 2019/2020 à 90€ par élève et par an, sous réserve que le cursus choisi soit identique à celui de l'année 2018/2019.

⁽¹⁾ La communauté d'Agglomération Paris - Vallée de La Marne est composée des communes de : Brou-sur-Chantereine, Champs-sur-Marne, Chelles, Courtry, Croissy-Beaubourg, Émerainville, Lognes, Noisiel, Pontault-Combault, Roissy-en-Brie, Torcy et Vaires-sur-Marne.

LES FORFAITS

Éléments de facturation	Élèves territoire Paris - Vallée de la Marne ⁽¹⁾	Élèves hors territoire
Tarifcation annuelle		
Droit d'inscription	20,00 €	30,00 €
Location instrument	100,00 €	100,00 €
Stage (tarif/jour)	11,59 €	23,18 €
Participation à des ensembles vocaux et instrumentaux (1 forfait par ensemble)	46,37 €	69,55 €
Musiques actuelles amplifiées (Forge à sons)	93,74 €	93,74 €
Tarif A	Taux d'effort	514,08 €
Tarif B		684,93 €
Tarif C		514,08 €

LA LOCATION D'INSTRUMENT

Elle est réservée en priorité aux élèves débutants qui en font la demande à l'inscription. L'instrument est loué en bon état de fonctionnement. Le renouvellement de ses accessoires ou les éventuelles réparations en cas de dommages sont à la charge de l'emprunteur. Une attestation d'assurance spécifique pour la location des instruments est demandée. Offre limitée en fonction de la disponibilité du parc instrumental.

⁽¹⁾ La communauté d'Agglomération Paris - Vallée de La Marne est composée des communes de : Brou-sur-Chantereine, Champs-sur-Marne, Chelles, Courtry, Croissy-Beaubourg, Émerainville, Lognes, Noisiel, Pontault-Combault, Roissy-en-Brie, Torcy et Vaires-sur-Marne.

LES GRILLES TARIFAIRES

Tarif A				
Découverte/Éveil/Initiation • Musique au baccalauréat • Danse et théâtre (1 cours hebdomadaire)	Base de calcul : revenu imposable N-2 mensuel	Taux d'effort	Prix plancher	Prix plafond
1 adulte ou 1 enfant à charge	Revenu imposable mensuel	X 6,11%	37,80 €	295,42€
2 enfants à charge	Revenu imposable mensuel	X 5,76%	35,78 €	277,28 €
3 enfants à charge et +	Revenu imposable mensuel	X 4,74%	32,76 €	252,08 €

Tarif B				
Parcours complet de formation spécifique à chaque discipline	Base de calcul : revenu imposable N-2 mensuel	Taux d'effort	Prix plancher	Prix plafond
1 adulte ou 1 enfant à charge	Revenu imposable mensuel	X 9,39%	53,42 €	400,18 €
2 enfants à charge	Revenu imposable mensuel	x 8,48 %	50,40 €	375,98 €
3 enfants à charge et +	Revenu imposable mensuel	x 6,79 %	47,38 €	342,72 €

Tarif C				
Parcours individualisé en accord avec l'équipe pédagogique	Base de calcul : revenu imposable N-2 mensuel	Taux d'effort	Prix plancher	Prix plafond
1 adulte ou 1 enfant à charge	Revenu imposable mensuel	x 7,04 %	41,83 €	299,45 €
2 enfants à charge	Revenu imposable mensuel	x 6,53 %	39,81 €	281,31 €
3 enfants à charge et +	Revenu imposable mensuel	x 4,92 %	36,79 €	256,11 €

Tarif B + C = parcours complet de formation + complémentaire (deuxième instrument / danse / théâtre)

LISTE DES PIÈCES DEMANDÉES POUR CALCULER LES FRAIS DE SCOLARITÉ

- Avis d'imposition 2018 sur les revenus 2017. Si un foyer ne souhaite pas fournir son avis d'imposition, le prix plafond annuel par élève sera appliqué.
- Justificatif de domicile de moins de trois mois (facture eau, gaz, électricité, téléphone fixe, quittance de loyer).
- Livret de famille, en cas de changement de situation.

En l'absence de démarche à compter du 19 octobre 2019, le tarif plafond vous sera appliqué.

LE MODE DE RÉGLEMENT

Se renseigner auprès du secrétariat de l'Etablissement où s'effectue l'inscription.

LES IMPAYÉS

La communauté d'Agglomération Paris - Vallée de la Marne ou l'association EMHOC (pour le conservatoire Lionel-Hurtebize) intenteront toute action jugée nécessaire pour recouvrer les sommes impayées. Elles se réservent le droit de refuser l'inscription de l'élève aux examens de fin d'année et de ne pas le réinscrire l'année suivante.

Il est précisé que toute année commencée est due.



CONSERVATOIRE DE PONTAULT-COMBAULT/ROISSY-EN-BRIE

Antenne de Pontault-Combault :
79-81, avenue de la République à Pontault-Combault
Tél. : 01 60 37 29 80

Antenne de Roissy-en-Brie :
Cour de la Ferme d'Ayau,
Avenue Maurice de Vlaminck à Roissy-en-Brie
Tél. : 01 60 37 29 79

conservatoire.pontault.roissy@agglo-pvm.fr

Avec le soutien du



Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne

5, cours de l'Arche Guédon à Torcy

77207 Marne-la-Vallée Cedex 1

Tél. 01 60 37 24 24 ■ www.agglo-pvm.fr

